

REUNION 25

Compte-rendu réunion Mains Libres (11/12/06)

Compte-rendu : Marie-Ange Schiltz

Présents : Bernard D., Bernard B., Jeanne, Patrick R, Gwen, Elisabeth, Daniel, Gary, Richard, Redouane, Frédérique, Marie-Ange, Françoise, Thierry, Anne.

Excusé : Hugues.

Patrick R montre une proposition de logo réalisée par son épouse.

Série d'informations sur l'évolution des discussions concernant l'attribution du local par la Mairie de PARIS.

La décision est prise de prendre l'habitude de remercier tous les financeurs lors de chaque évènement et publications. Bernard B. se propose d'établir un encart régulièrement mis à jour sur le site.

Examen du règlement intérieur

Lecture du règlement intérieur proposé par Bernard.

Dès le premier paragraphe, Thierry, Réduane, Daniel et Richard manifestent une forte opposition à l'encontre de la cotisation de 6 euros par année civile que devraient acquitter tous les membres actifs de l'association et donc, selon les statuts, les usagers de la bagagerie. Pour Thierry et les autres, c'est une question de principe. Les arguments sont multiples : il est inconcevable d'introduire des rapports d'argent dans un service comme celui-ci, c'est cher, payer peut susciter une attitude de revendication de droits, refus d'aide financière - jugée humiliante - en cas d'impossibilité d'honorer le montant de la cotisation, ça peut entraîner une exclusion de plus,...

Bernard D, Gary, Gwen, Anne, Bernard B, Frédérique, Jeanne et quelques autres s'expriment en faveur du principe d'un effort financier des usagers. Ce geste, jugé relativement peu important, responsabilise et rend l'association plus crédible aux yeux des financiers.

Elisabeth précise que l'association est en mesure de donner un reçu fiscal à des contribuables qui souhaitent déduire leurs dons de leurs impôts à condition que les bénéficiaires ne soient pas obligés d'adhérer, l'intervention ne devant pas être réservée à un collectif fermé.

Bien que ça ne représente qu'une part minime des finances nécessaires au fonctionnement de l'association, Patrick R, trésorier de ML, est favorable à l'idée d'une cotisation car l'association est un collectif. Soutenu par Bernard B., il rappelle que l'article 5 des statuts

stipule que les membres de l'association doivent acquitter une cotisation dont le montant est fixé par le règlement intérieur.

La discussion est houleuse. Elisabeth intervient : « Il ne faut pas que le fonctionnement collectif des réunions soit comme celui de ce soir. Il faut savoir s'écouter sinon on se casse la gueule ». Gary, les deux Bernard et d'autres approuvent activement cette prise de position.

Après débat, le compromis proposé par Elisabeth est accepté par l'ensemble des présents : « La cotisation sera de zéro euro. L'adhésion se manifestera par la signature d'un bulletin d'adhésion renouvelable chaque année. Par ce paraphe, l'utilisateur adhère aux objectifs de la bagagerie ».